

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Phosphoric acid  
FDS-nombre : 000000020139  
Type de produit : Mélange  
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire  
Utilisations déconseillées : aucun(e)

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|                                                          |                                                                                                  |                                                                                        |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Société                                                  | : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH<br>Wunstorfer Straße 40<br>30926 Seelze<br>Allemagne | Honeywell International, Inc.<br>115 Tabor Road<br>Morris Plains, NJ 07950-2546<br>USA |
| Téléphone                                                | : (49) 5137-999 0                                                                                |                                                                                        |
| Téléfax                                                  | : (49) 5137-999 123                                                                              |                                                                                        |
| Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: | : PMTEU Product Stewardship:<br>SafetyDataSheet@Honeywell.com                                    |                                                                                        |

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)  
+1-303-389-1414 (Medical)  
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1  
basé

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée Catégorie 1B

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence :

|                    |                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P234               | Conserver uniquement dans le récipient d'origine.                                                                                                                                                                    |
| P260               | Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.                                                                                                                                         |
| P280               | Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.                                                                                                                               |
| P284               | Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.                                                                                                                    |
| P301 + P330 + P331 | EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.                                                                                                                                                            |
| P302 + P352        | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.                                                                                                                                                           |
| P304 + P340        | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                                                  |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308 + P313        | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.                                                                                                                                                      |

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

Composants dangereux qui : Acide orthophosphorique  
doivent être listés sur  
l'étiquette

### 2.3. Autres dangers

Produit hygroscopique. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

| Nom Chimique            | No.-CAS<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'Enregistrement REACH<br>No.-CE | Classification<br>1272/2008 | Concentration         | Remarques |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------|
| Acide orthophosphorique | 7664-38-2<br>015-011-00-6<br>01-2119485924-24<br>231-633-2         | Skin Corr. 1B; H314         | >= 50 % - <= 100<br>% | 1*        |

1\* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement.

#### Inhalation:

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administrer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler immédiatement un médecin.

*Contact avec la peau:*

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler immédiatement un médecin.

*Contact avec les yeux:*

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

*Ingestion:*

Se rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction appropriés:*

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Produits extincteurs en poudre

*Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:*

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Au contact de métaux dégage du gaz d'hydrogène.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Oxydes de phosphore

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.

Avec les acides, neutralisation avec dégagement de chaleur.

Neutraliser avec le(s) produit(s) suivant(s):

chaux

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

carbonate de soude

Enlever avec un absorbant inerte.

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Conseils pour une manipulation sans danger:*

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides.

*Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:*

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

*Mesures d'hygiène:*

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

*Information supplémentaire sur les conditions de stockage:*

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Protéger de la chaleur et du froid extrêmes. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### *Limites d'exposition professionnelle*

| Composants              | Base / Valeur    | Valeur / Type d'exposition     | Facteur de dépassement | Remarques                |
|-------------------------|------------------|--------------------------------|------------------------|--------------------------|
| Acide orthophosphorique | INRS (FR)<br>VLE | 2 mg/m <sup>3</sup><br>0,5 ppm |                        | Indicative réglementaire |
| Acide orthophosphorique | INRS (FR)<br>VME | 1 mg/m <sup>3</sup><br>0,2 ppm |                        | Indicative réglementaire |
| Acide orthophosphorique | EU ELV<br>TWA    | 1 mg/m <sup>3</sup>            |                        | Indicatif                |
| Acide orthophosphorique | EU ELV<br>STEL   | 2 mg/m <sup>3</sup>            |                        | Indicatif                |

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

STEL - Valeur limite à court terme

#### Valeurs DNEL/PNEC

| Composant               | Utilisation finale/ incidence              | Durée d'exposition | Valeur                 | Voies d'exposition | Remarques |
|-------------------------|--------------------------------------------|--------------------|------------------------|--------------------|-----------|
| Acide orthophosphorique | Travailleurs / Aigu - effets locaux        |                    | 2 mg/m <sup>3</sup>    | Inhalation         |           |
| Acide orthophosphorique | Travailleurs / Long terme - effets locaux  |                    | 1 mg/m <sup>3</sup>    | Inhalation         |           |
| Acide orthophosphorique | Consommateurs / Long terme - effets locaux |                    | 0,73 mg/m <sup>3</sup> | Inhalation         |           |

Des données sur PNEC ne sont pas disponibles.

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.  
revêtement du sol résistant aux acides  
Lance incendie

#### Équipement de protection individuelle

##### *Protection respiratoire:*

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

##### *Protection des mains:*

Matière des gants: Latex Naturel  
délai de rupture: > 480 min  
Épaisseur du gant: 0,6 mm  
Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

##### *Protection des yeux:*

Lunettes de protection chimique

##### *Protection de la peau et du corps:*

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques  
Porter un équipement de protection adéquat.

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                  |                                                                |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Forme                            | : liquide                                                      |
| Couleur                          | : incolore                                                     |
| Odeur                            | : inodore                                                      |
| poids moléculaire                | : 98 g/mol                                                     |
| Point de congélation/de figeage  | : env. 21 °C                                                   |
| Point/intervalle d'ébullition    | : 158 °C<br>à 1.013 hPa                                        |
| Point d'éclair                   | : Non applicable                                               |
| Inflammabilité (solide, gaz)     | : Non applicable                                               |
| Température d'inflammation       | : Non applicable                                               |
| Propriétés comburantes           | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Non applicable                                               |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Non applicable                                               |
| Pression de vapeur               | : 16 hPa<br>à 50 °C                                            |
| Pression de vapeur               | : 2 hPa<br>à 20 °C                                             |
| Densité                          | : env. 1,71 g/cm <sup>3</sup><br>à 20 °C                       |
| Masse volumique                  | : Non applicable                                               |

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

|                                       |                         |
|---------------------------------------|-------------------------|
| apparente                             |                         |
| Viscosité, dynamique                  | : donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique                | : donnée non disponible |
| pH                                    | : 1,0<br>à 20 °C        |
| Hydrosolubilité                       | : complètement miscible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : donnée non disponible |
| Taux d'évaporation                    | : donnée non disponible |

### 9.2 Autres informations

Produit hygroscopique.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

env.300 °C  
Température de décomposition

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.  
Corrosif(ve) au contact avec des métaux

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

### 10.5. Matières incompatibles

Métaux  
Poudres métalliques  
Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.  
Des bases fortes

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Oxydes de phosphore

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

*Toxicité aiguë par voie orale:*  
donnée non disponible

*Toxicité aiguë par voie cutanée:*  
donnée non disponible

*Toxicité aiguë par inhalation:*  
donnée non disponible

*Irritation de la peau:*  
Classification: Provoque des brûlures.

*Irritation des yeux:*  
Classification: Provoque des brûlures.

*Sensibilisation respiratoire ou cutanée:*  
Classification: non sensibilisant

*Mutagénicité sur les cellules germinales:*  
Méthode d'Essai: Test de Ames  
Résultat: négatif

*Danger par aspiration:*  
donnée non disponible

*Autres informations:*  
donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

*Toxicité pour le poisson:*  
donnée non disponible

*Toxicité des plantes aquatiques:*  
CE50

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

Espèce: Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

Valeur: > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

*Toxicité pour les microorganismes:*

CE50

Espèce: boue activée

Valeur: 250 mg/l

*Toxicité pour les invertébrés aquatiques:*

Immobilisation

Espèce: Daphnia magna

Valeur: > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

### 12.2. Persistance et dégradabilité

*Biodégradabilité:*

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

La neutralisation va réduire les effets écotoxiques.

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit:*

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

*Emballages:*

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

*Information supplémentaire:*

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### ADR/RID

|                                   |                                  |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| UN Numéro                         | : 1805                           |
| Description des marchandises      | : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION |
| Classe                            | : 8                              |
| Groupe d'emballage                | : III                            |
| Code de classification            | : C1                             |
| Numéro d'identification du danger | : 80                             |
| Étiquettes ADR/RID                | : 8                              |
| Dangereux pour l'environnement    | : non                            |

#### IATA

|                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| UN Numéro                    | : 1805                      |
| Description des marchandises | : Phosphoric acid, solution |
| Classe                       | : 8                         |
| Groupe d'emballage           | : III                       |
| Étiquettes de danger         | : 8                         |

#### IMDG

|                              |                            |
|------------------------------|----------------------------|
| UN Numéro                    | : 1805                     |
| Description des marchandises | : PHOSPHORIC ACID SOLUTION |

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

Classe : 8  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes de danger : 8  
No EMS Numéro : F-A, S-B  
Polluant marin : non  
IMDG Code segregation group 1 – ACIDS,

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base                 | Valeur | Remarques      |
|----------------------|--------|----------------|
| Directive 2012/18/CE |        | Non applicable |

#### Centre de contrôle de poison

| Pays               | Numéro de téléphone          |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche           | +4314064343                  |
| Belgique           | 070 245245                   |
| Bulgarie           | (+359)29154233               |
| Croatie            | (+3851)23-48-342             |
| Chypre             | +357 2240 5611               |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark           | 82121212                     |
| Estonie            | 16662; (+372)6269390         |
| Finlande           | 9471977                      |
| France             | +33(0)145425959              |
| Grèce              | +30 210 779 3777             |
| Hongrie            | (+36-80)201-199              |
| Islande            | 5432222                      |
| Irlande            | +353(1)8092166               |
| Italie             | +39 0649906140               |
| Allemagne          | Berlin : 030/19240           |
|                    | Bonn : 0228/19240            |
|                    | Erfurt : 0361/730730         |

| Pays             | Numéro de téléphone                       |
|------------------|-------------------------------------------|
| Liechtenstein    | +41 442515151                             |
| Lituanie         | +370532362052                             |
| Luxembourg       | 070245245; (+352)80002-5500               |
| Malta            | +356 2395 2000                            |
| Pays-Bas         | 030-2748888                               |
| Norvège          | 22591300                                  |
| Pologne          | +48 42 25 38 400                          |
| Portugal         | 808250143                                 |
| Roumanie         | +40 21 318 3606                           |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166                         |
| Slovénie         | +386 1 400 6051                           |
| Espagne          | +34915620420                              |
| Suède            | 112 (begär Giftinformation); +46104566786 |
| Suisse           | 145                                       |
| Royaume Uni      | (+44) 844 892 0111                        |

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

|          |                        |
|----------|------------------------|
|          | Fribourg : 0761/19240  |
|          | Göttingen : 0551/19240 |
|          | Homburg : 06841/19240  |
|          | Mainz : 06131/19240    |
|          | Munich : 089/19240     |
| Lettonie | +37167042473           |

### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques  
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand  
Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

## Phosphoric acid

695017-500ML

Version 1.2

Date de révision  
18.02.2020

acide orthophosphorique : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.  
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

#### Abréviations :

CE Communauté Européenne  
CAS Chemical Abstracts Service  
DNEL Derived no effect level  
PNEC Predicted no effect level  
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance  
PBT Persistent, bioaccumulative and toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.  
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.